



## AVIS PUBLIC 2018-009

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

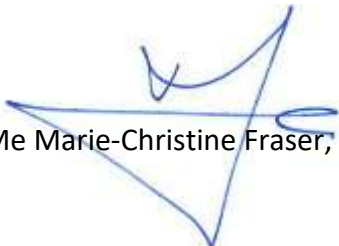
Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **7 mai 2018 à 19 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande 2018-004 visant le lot 3 171 550, rue Boucher, Asbestos.**

Nature et effets : Réduire la largeur avant d'un terrain à 14,5 mètres plutôt que 18 mètres, pour 2 lots, et réduire la superficie à 500m<sup>2</sup> plutôt que 540m<sup>2</sup>, pour 2 lots, tel que le prescrit le règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos numéro 2006-117.

Nature et effets : Réduire la largeur avant d'un terrain (lot d'angle) à 16 mètres plutôt que 21 mètres, et réduire la superficie à 545m<sup>2</sup> plutôt que 630m<sup>2</sup>, tel que le prescrit le règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos numéro 2006-117.

Donné à Asbestos, Québec, ce 17<sup>e</sup> jour d'avril 2018.



Me Marie-Christine Fraser, greffière